



Que faire en cas de perte de carte de résident a l'etranger

Par **slnow**, le **04/10/2008** à **17:52**

Bonjour,

Je suis titulaire d'une carte de résident délivrée par la préfecture du Val de Marne le 22/07/2008 valable jusqu'au 21/07/2008. j'ai perdu ma carte de résident pendant mes vacances en Algérie. Le 03 septembre 2008 j'ai déposé une demande de visa de retour auprès du consulat général de France en Algérie. à ce jour j'ai toujours pas de réponse du consulat or que je devrais reprendre mon travail le 08/09/2008.

Par ailleurs, j'ai un appartement à Maisons Alfort et ça fait de mois de loyer impayés ainsi que diverses factures à régler (EDF, GAZ).

Je souhaite avoir des renseignements sur les démarches pour rentrer en France.

Sincères salutations.

Par **citoyenalpha**, le **05/10/2008** à **16:08**

Bonjour,

rendez vous directement au consulat pour obtenir un récépissé de perte de carte de séjour. Avec ce récépissé vous devriez pouvoir rentrer en France.

Munissez vous de votre passeport et de la déclaration de perte de votre carte de résident remise par les autorités de police algérienne.

Le problème ne sera pas la douane française qui dispose de l'accès au fichier AGDREF mais il viendra peut être de la douane algérienne. Normalement le récépissé de perte et une pièce d'identité devrait suffir.

Vos n'avez pas besoin de visa de retour puisque détenteur d'une carte de résident.

Il vous appartiendra de retour en France d'obtenir un duplicata de votre carte de résident auprès de la préfecture

Restant à votre disposition

Par **fasia**, le **17/10/2009** à **15:13**

bonjour, Monsieur, mon oncle est dans la meme situation, pouvez vous me dire si vous avez trouve une solution et laquelle, car il est bloqué en algerie, doit il aller a lambassade de france ou au consulat et avez vous fait une demande de visa ou une demande de recipisse, merci de votre reponse,